



2018

2019

GUIDE DE LA RENTRÉE

*Pour une année
réussie !*



Vert st denis

SOMMAIRE



PAGE 4 PETITE ENFANCE



PAGE 6 SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE



ENCART CENTRAL FICHE SANITAIRE

à détacher et à rendre au plus vite,
complétée en mairie.



PAGE 12 RESTAURATION



PAGE 14 JEUNESSE



PAGE 18 INFOS PRATIQUES

Directeur de la publication : Éric Bareille • Rédacteur en chef : Laurent Tangre • Rédaction : les services municipaux • Photographies : Fotolia
EPA Sénart Service communication • Création graphique et maquette : Caroline Masson-Deblaize • Impression : Imprilith à Pringy • Tirage :
1 200 exemplaires • Imprimé sur papier PEFC. Site Internet : www.vert-saint-denis.fr / Courriel : mairie@vert-saint-denis.fr



EDITO

Quel que soit l'âge de l'enfant, la rentrée des classes revêt une importance particulière dans les familles. Premier pas sur le chemin de la scolarité, pour les plus petits, délicat passage de la maternelle à la «grande école», puis l'entrée au collège pour les plus grands, avec la rencontre de nouveaux et multiples enseignants et la découverte de contenus pédagogiques différents.

La rentrée des classes est l'occasion de faire connaître aux parents notre engagement à leur côté, pour offrir à nos jeunes écoliers, des établissements et des moyens de qualité, indispensables à leur réussite scolaire.

Ce guide est destiné à vous apporter toutes les informations pratiques et utiles sur les services proposés par la ville, dont peut bénéficier votre enfant, depuis la petite enfance jusqu'à l'entrée au collège, en passant par le temps de restauration et celui des activités hors temps scolaire. Nous avons souhaité l'étendre à la Jeunesse, car hors du collège, des dispositifs communaux existent aussi, telle l'aide aux devoirs.

Pour cette année scolaire 2018-2019, après une large consultation auprès de la communauté éducative, l'organisation de la semaine d'école passe à 4 jours.

La réussite scolaire est au cœur des préoccupations de tous. Le succès et l'épanouissement de chaque élève restent au cœur des priorités des élus, des enseignants, des équipes d'animation et des parents, c'est ce que nous pouvons souhaiter de mieux et nous y employons chacun à son niveau.

Bonne rentrée scolaire à tous !

Éric Bareille, Maire de Vert-Saint-Denis



LA PETITE ENFANCE

La ville propose aux habitants, avec la présence d'un Multi Accueil «l'îlot calin», différents modes d'accueil (familial et collectif). L'équipe de professionnelles y propose des activités d'éveil qui participent au développement des enfants, dans le respect de leur rythme et de l'éducation des parents qui en sont les principaux acteurs. Le maintien, la qualité et l'évolution de cet accueil sont nos préoccupations de tous les jours.

Sylvie Jami, conseillère municipale, déléguée à la Petite enfance

Le Multi Accueil «L'îlot Calin»

Il regroupe une crèche familiale de 70 places (accueil familial régulier) et une halte garderie de 20 places (accueil collectif occasionnel ou régulier). Les enfants y sont accueillis jusqu'à leur scolarisation.

Le secrétariat est ouvert le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le secrétariat.

La crèche familiale

L'accueil des enfants se fait chez des assistantes maternelles employées par la municipalité. Les assistantes maternelles accueillent les enfants du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures. La crèche est fermée les week-ends, jours fériés, le pont de l'Ascension et la semaine de Noël.



Les modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à adresser par écrit à Monsieur le Maire le plus tôt possible. Un courrier est ensuite envoyé aux familles afin d'attester la bonne réception de la demande et les inviter à prendre rendez-vous avec la directrice ou son adjointe

Contacts : multiaccueil@vert-saint-denis.fr

Adresse : allée Irène-Lézine - Tél. : 01 60 63 62 60

La halte garderie

La halte garderie est une structure d'accueil temporaire qui reçoit dans la journée les enfants. À la demande de la famille, elle va favoriser une séparation en douceur : une aide à l'autonomie et à la scolarisation.

La réservation peut s'effectuer une semaine avant l'accueil, au Multi Accueil «L'îlot Calin».

Les tarifs sont «horaires» selon les revenus mensuels déclarés et le nombre d'enfants à charge.

■ **Lundi de 8 h 30 à 11 h 30**

■ **Mardi de 13 h 30 à 17 h 30**

■ **Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30**

Un vendredi par mois en journée continue, selon le planning affiché :

■ **de 8 h 30 à 17 h 30 pour les enfants prenant leur repas sur place**

■ **de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 pour les autres.**

La halte-garderie est fermée les week-ends, jours fériés, pendant les vacances scolaires et le pont de l'Ascension.



Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est établi sur rendez-vous au Multi Accueil «L'îlot Calin» auprès de l'éducatrice de jeunes enfants.

Pour les enfants ayant le même âge que ceux du Jardin d'enfants de la crèche familiale

Les enfants concernés, fréquentant la halte garderie depuis au moins trois mois, pourront être intégrés dans un groupe d'activités collectives des enfants de la crèche de novembre à juin.

■ **Mardi de 8 h 30 à 11 h 30** OU ■ **Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30.**

Les enfants doivent être présents au minimum de 9 h à 11 h.

PMI (protection maternelle et infantile)

Une permanence de la PMI est assurée par une puéricultrice tous les jeudis de 9 heures à 11 heures sans rendez-vous à la Maison de l'enfance, allée Irène-Lézine.

Possibilité de consultations médicales infantiles de 0 à 6 ans.

Tel. : 01 64 13 21 83

Assistants maternels indépendants de la commune

La liste des assistants maternels indépendants de la commune est fournie par le Conseil départemental de Seine-et-Marne. La liste est disponible auprès de l'accueil en mairie ou visible sur le site Internet de la commune : www.vert-saint-denis.fr, rubrique «Au quotidien», puis «Petite enfance».



SCOLAIRE



L'éducation est une mission partagée entre tous, parents premiers partenaires, l'Éducation Nationale et les services municipaux. La convergence de nos efforts, la coopération, le respect et l'écoute sont les principes fondamentaux pour mener à bien notre mission : faire réussir chaque enfant dans son domaine de compétences. Cette réussite n'est possible que si tout au long de la journée, dans chaque moment d'accueil, dans chaque structure, le même objectif, les mêmes valeurs, sont poursuivis. C'est le sens de notre Projet Éducatif de Territoire. L'éducation est, et reste, une priorité de l'équipe municipale. Bonne rentrée à tous et une belle année scolaire !

Maria Boisanté, maire-adjointe à la Vie de l'enfant

Vacances scolaires

- **Rentrée** : le 3 septembre 2018
- **Vacances d'automne** : du 20 octobre au 4 novembre 2018 inclus
- **Vacances de Noël** : du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus
- **Vacances d'hiver** : du 23 février au 10 mars 2019 inclus
- **Vacances de printemps** : du 20 avril au 6 mai 2019 inclus
- **Vacances d'été** : à partir du 6 juillet 2019

Attention, l'Éducation nationale a d'ores et déjà prévu de libérer les élèves pour le pont de l'Ascension le 31 mai 2019.

SMA (Service Minimum d'Accueil)

La loi institue un droit d'accueil pour les élèves du primaire pendant le temps scolaire dès lors que plus de 25 % des enseignants du groupe scolaire sont grévistes. Dans ce cas, l'autorité territoriale propose aux parents un service gratuit de garde pour les enfants, dans les locaux scolaires, et encadré par les animateurs de la ville.

Attention, le SMA ne s'applique qu'au temps scolaire ; en cas de grève du personnel de la restauration ou de l'animation, les enfants ne sont pas accueillis sur ces temps.

INSCRIPTION

Inscription scolaire

L'inscription scolaire se déroule en deux temps :

- l'inscription administrative effectuée par l'autorité territoriale en mairie,
- l'admission pédagogique effectuée par l'Éducation nationale sur le groupe scolaire.



Pour l'inscription en mairie, il faut se munir :

- du livret de famille ou de la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- d'un justificatif de domicile
- du carnet de santé de l'enfant (pour les vaccins obligatoires)
- du jugement notifiant la garde de l'enfant en cas de séparation des parents
- pour le calcul du quotient familial, des avis d'imposition N-1 des représentants du foyer

Prendre RDV au 01 64 10 59 16 ou sur : scolaire@vert-saint-denis.fr

Les inscriptions des petites sections, pour les enfants entrant en maternelle dans l'année civile de leurs 3 ans, se font entre mars et avril de l'année de scolarisation.

Il n'y a pas de «toute petite section» à Vert-Saint-Denis, ni de rentrée en cours d'année. Seuls les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année concernée pourront faire leur rentrée à l'école l'année de leurs 3 ans.

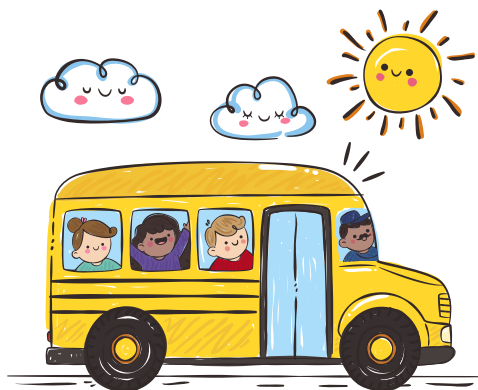
En cas de demande de dérogation pour que l'enfant soit affecté dans une autre école que celle dépendant de son domicile, adresser un courrier à Monsieur le Maire avant le mois de mai de l'année de rentrée.

Une commission se réunit une fois par an pour accorder ou non les dérogations au secteur scolaire.

Transport scolaire

Un bus scolaire, géré par le Conseil Départemental, est mis en place aux horaires scolaires uniquement, pour transporter les enfants des hameaux (Pouilly-le-Fort et Petit-Jard) à l'école Jean-Rostand.

Renseignements et inscriptions dès le mois de juin pour un transport à partir du mois de septembre suivant sur le site seine-et-marne.fr, rubrique «cadre de vie» et «transports» ou à l'adresse suivante : bureauoffrescolaire@departement77.fr



Etablissements scolaires

■ GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR

32, rue du Seigle

Primaire : 8 classes

Directrice : Madame Françoise LASCHZOK

Tél. : 01 60 63 38 74

Mail : ce.0770602l@ac-creteil.fr

■ GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND

8, rue de Pouilly

Primaire : 10 classes + 1 Ulis

Directrice : Madame Valérie QUILFEN

Tel. : 01 60 63 18 37

Mail : ce.0772835n@ac-creteil.fr

■ GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL

1, rue Louise Michel

Primaire : 9 classes

Directrice : Madame Carole HEC

Tél. : 01 64 41 73 27

Mail : ce.0772842w@ac-creteil.fr

■ GROUPE SCOLAIRE É. et C. FREINET

65, rue Joseph Lesurques

Primaire : 11 classes

Directeur : Monsieur Cyrille LARGILLIER

Tél. : 01 64 41 13 84

Mail : ce.0772771u@ac-creteil.fr

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)



Le CME est un lieu de proposition, de dialogue et d'apprentissage de la démocratie. L'enfant est reconnu comme partenaire à part entière de la vie de la commune.

Les vingt-six conseillers ont été élus par les élèves de CE2, CM1 et CM2 parmi les quatre écoles pour un mandat qui ira jusqu'à juin 2019.

Les élus se répartissent en groupes de travail, appelés commissions, afin de discuter de sujets qui les intéressent, de projets et d'actions à mener. Les projets définis en commission sont présentés en assemblée plénière pour validation par l'ensemble des conseillers.

La semaine scolaire

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h	PRÉ-SCOLAIRE	PRÉ-SCOLAIRE	PRÉ-SCOLAIRE	PRÉ-SCOLAIRE
8h30	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
11h45	PAUSE MÉRIDIENNE	PAUSE MÉRIDIENNE	PAUSE MÉRIDIENNE	PAUSE MÉRIDIENNE
13h45	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
16h30	POST-SCOLAIRE	POST-SCOLAIRE	POST-SCOLAIRE	POST-SCOLAIRE
19h				

Accueil pré et post scolaire

La ville peut accueillir les enfants et répondre à un besoin de garde chaque jour avant et après la classe. L'encadrement des enfants est assuré par les animateurs municipaux diplômés et par les directeurs et adjoints des accueils de loisirs.



HORAIRES D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis de 7 heures à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 heures dans les accueils de loisirs situés dans chacun des groupes scolaires. Les parents ou la personne dûment autorisée, doivent accompagner l'enfant jusqu'à dans les locaux et le confier à l'animateur présent.

À la sortie, l'enfant est confié exclusivement aux personnes désignées sur les fiches de renseignements.



Modalités d'inscription

Il est nécessaire de réserver chaque temps périscolaire selon le prévisionnel de fréquentation par le biais de votre Espace Famille.



HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les mercredis, les accueils sont ouverts de 7 heures à 19 heures. Les arrivées sont possibles jusqu'à 9 h 30. Les départs sont possibles à partir de 16 h 30. Toutefois, les accueils en demi-journée sont possibles : départ à 12 heures pour la matinée et arrivée à 13 h 30 pour l'après-midi.

Rappel : à la sortie, l'enfant est confié exclusivement aux personnes désignées sur les fiches de renseignements.

Extra-scolaire : Les mercredis

L'accueil de loisirs est un lieu éducatif de découverte et de sociabilisation. Les enfants y partagent des moments de plaisirs et de détente. L'équipe d'animation composée essentiellement d'animateurs diplômés leur permet chaque jour de développer curiosité et imaginaire. Les animateurs sont particulièrement attentifs au respect des besoins, des envies et des rythmes de chaque enfant.

LIEUX D'ACCUEILS

■ Pour les maternels :

Accueil de Loisirs Jean Rostand

Rue de Pouilly

Tél : 01 64 10 87 40

■ Pour les élémentaires :

Accueil de Loisirs Freinet

Rue de la brebis

Tél : 01 64 41 06 94

Extra-scolaire / Les vacances

Durant les vacances, les équipes d'animation proposent aux enfants des animations variées et des sorties. Elles organisent régulièrement des grands jeux et des moments forts : maquillage, déguisements, chant, danse et théâtre sont leurs meilleurs alliés...



HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires, les accueils sont ouverts de 7 heures à 19 heures. Les arrivées sont possibles jusqu'à 9 h 30. Les départs sont possibles à partir de 16 h 30.

LIEU D'ACCUEIL

(maternels et élémentaires)

Accueil de Loisirs Élise et Célestin Freinet

Rue de la brebis

Tél : 01 64 41 06 94



Modalités d'inscription

Pour fréquenter les accueils de loisirs le mercredi, il est nécessaire de réserver chaque temps périscolaire selon le prévisionnel de fréquentation par le biais de votre Espace Famille.

LES ABSENCES

En cas d'absence imprévue, l'annulation sera prise en compte pour :

- Maladie sur présence d'un justificatif médical (certificat ou ordonnance)
- Événement familial imprévisible : sur présentation d'un justificatif (acte de décès etc.)

Pour déclarer une absence, vous pouvez déposer le justificatif au service Régie, en mairie.



LA RESTAURATION



L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée. C'est pourquoi à Vert-Saint-Denis, la cuisine est faite sur place à partir de produits frais en respectant leur traçabilité et dans le respect des règles d'hygiène et de l'équilibre alimentaire. Le temps du repas doit rester pour les élèves un moment privilégié de découverte, de plaisir et de détente.

Nathalie Charpentier, conseillère municipale, déléguée à la restauration scolaire

La préparation des repas

La préparation et la cuisson des repas se font au quotidien, à partir de produits frais livrés sur une cuisine principale, en respectant leur traçabilité. Une des volontés politiques est d'offrir aux enfants des repas de qualité, équilibrés et variés, confectionnés sur place dans l'esprit d'une cuisine familiale et de convivialité, dans le respect des règles d'hygiène et de l'équilibre alimentaire. Les repas sont également confectionnés et livrés à domicile pour les personnes âgées.

Contacts Restauration
scolaire et indendance
Tél. : 01 64 10 59 15
rsi@vert-saint-denis.fr



Horaires

Le temps de restauration se déroule entre 11 h 45 et 13 h 45. Il est appelé «Pause méridienne», c'est un temps périscolaire. Il est placé directement sous la responsabilité des services Enfance et Jeunesse.

La pause méridienne est un temps où l'on favorise le jeu. C'est essentiellement un moment de liberté, de détente et de convivialité permettant aussi un temps éducatif. Diverses animations ludiques et récréatives sont proposées aux enfants. Elles sont encadrées par les animateurs des Accueils de loisirs et les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Commission des menus

Tous les deux mois, une commission se réunit pour élaborer les menus des mois suivants.

À cette commission s'ajoute, une fois par semestre, une commission élargie à laquelle participent, la conseillère municipale déléguée à la Restauration scolaire, le chef des cuisines, la coordinatrice du service Enfance et l'animateur référent, quatre parents délégués, une personne bénéficiaire du portage à domicile et la diététicienne.

Un lien est créé avec le CCAS pour qu'une personne âgée volontaire fasse partie de cette commission. Plusieurs avantages : tisser du lien intergénérationnel et avoir un éclairage différent sur d'autres propositions de menus. Cette commission est un instant privilégié pour évaluer et commenter les menus de la période écoulée, pour proposer les menus de la période à venir et formuler des remarques et pour débattre en toute convivialité.

Les modalités d'inscription

La réservation des activités se fait auprès de la régie municipale en remplissant la fiche de «réservation des activités» disponible en mairie ou depuis le site Internet de la ville via l'Espace famille.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il faut le préciser lors de l'inscription. Cela fera l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

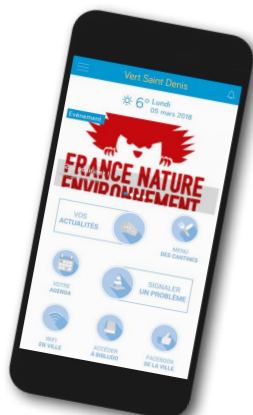


Le bio

Des produits issus de l'agriculture biologique (BIO) sont introduits 6 fois par semaine dans la restauration scolaire sous forme de fruits ou légumes, de laitages et de pain. Le pain est livré tous les jours par une boulangerie locale, dont le pain bio, deux fois par semaine.

Où trouver les menus ?

Les menus sont disponibles à l'accueil de la mairie et aux accueils de loisirs. Ils sont aussi affichés sur les panneaux d'information devant chaque école. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la commune ou sur l'application mobile.





LA JEUNESSE



C'est avec un double objectif d'accompagnement et de responsabilisation que le service jeunesse poursuit sa mission. Loin d'être contradictoire cette vision permet à la structure de suivre la jeunesse dans tous les aspects de sa vie, de son entrée au collège à son entrée dans la vie active. Loisirs, culture, mais aussi formation et citoyenneté, le parcours de vie de nos jeunes citoyens sera pleinement considéré. C'est le sens de l'action qu'entreprend notre équipe municipale grâce au travail du service jeunesse de Vert-Saint-Denis.

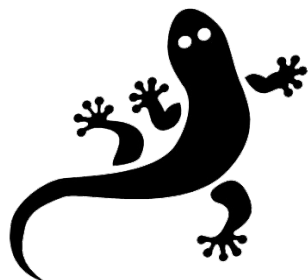
Florent Dupriez, maire-adjoint à la Jeunesse

Le service Jeunesse

Il s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans. Ce public se divise en trois catégories. L'espace d'accueil du service jeunesse est situé à la Ferme des arts. Il est composé de deux salles polyvalentes, d'un coin cuisine, d'un espace direction, d'une grande aire de jeux extérieurs ainsi que d'un city-stade. Il est ouvert toute l'année du mardi au samedi et pendant les vacances du lundi au vendredi. Une équipe compétente et qualifiée de 3 agents en période scolaire à 7 agents durant les vacances accueille tous les jeunes de 11 et 25 ans.

L'espace Jeunesse
Ferme des arts - 60 rue Pasteur
Tél. : 01 60 63 62 60
Courriel : jeunesse@vert-saint-denis.fr

 Salamandre Vsd



EN PÉRIODE SCOLAIRE

Les permanences

Des temps d'accueil des jeunes sont prévus tout au long de la semaine. Les permanences sont l'occasion d'échanger de manière informelle avec les jeunes. Elles sont ouvertes à tous à des horaires adaptés afin de créer du lien, d'orienter si besoin vers d'autres structures, ou encore de réaliser les inscriptions pour les futures sorties, soirées, vacances. Il y aura toujours un animateur à l'écoute à l'espace Jeunesse.

- Mardi 16 h30 - 19 h (régie ouverte)
- Mercredi 14 h - 18 h
- Jeudi 16 h 30 - 19 h (régie ouverte)
- Vendredi 16 h 30 - 19 h (régie ouverte)
- Samedi 14 h - 18 h

Lors de ces permanences, les jeunes ont aussi accès à un baby-foot, à une console de jeux, aux jeux de sociétés, aux magazines, etc., toujours sous la surveillance d'un animateur.

Des animations pourront être proposées ponctuellement par l'équipe mais également sur demande des jeunes. Il n'y a pas d'inscription à réaliser pour fréquenter la structure. Néanmoins, il est demandé aux familles de remplir une fiche de renseignements de manière à pouvoir prévenir en cas d'urgence.

Les ateliers et activités régulières

Tout au long de l'année scolaire, le service Jeunesse propose aux jeunes de s'investir durablement dans des ateliers (création d'un clip, concours chorégraphique, chant, création d'un spectacle...). Ceux-ci peuvent être l'occasion d'inviter des intervenants extérieurs pour faire partager leur expérience professionnelle.



Futsal

Au gymnase Alain Bombard, le vendredi de 19 heures à 20 h 30, une fiche de renseignements est à remplir obligatoirement.

Cette activité permet tout au long de l'année d'avoir un lieu adapté pour la pratique du football, encadrée par des animateurs du service jeunesse. Le créneau horaire régulier, dans le gymnase Alain-Bombard permet à tous les jeunes (même ceux qui ne fréquentent pas L'espace Jeunesse) de jouer entre amis. Nous attachons beaucoup d'importance aux comportements des jeunes (respect des règles, des camarades, en un mot au fair-play). Un tournoi est mis en place pendant les vacances de février.



PENDANT LES VACANCES

Le club 11-14

Pour les 11-14 ans, un club fonctionne pendant les vacances scolaires.

Une formule « Accueil de Loisirs » est proposée sur 5 jours de 13 h 30 à 18 heures avec une journée pleine au milieu de semaine pour une grande sortie en extérieur. Au travers de ce club, des jeunes peuvent monter des projets divers (repas thématiques, nuits de camping, sorties, mini-séjours, etc.)

RDV de l'espace Jeunesse à destination des 11-17 ans

Il est proposé aux jeunes un planning d'activités « à la carte » auquel les jeunes peuvent s'inscrire.

Dans la semaine, une sortie payante est proposée pour les plus de 14 ans et une sortie gratuite pour les moins de 14 ans. La tarification des activités des RDV de l'espace Jeunesse fonctionne avec des tickets. Les inscriptions se font uniquement pendant les jours d'ouverture de la régie.

Des séjours sont organisés pendant l'été par le service jeunesse pour les 11-14 ans et un séjour 14-17 ans en intercommunalité avec la ville de Cesson.

Etablissements publics d'enseignement

COLLÈGE JEAN-VILAR

Rue du Clos du Louvre

77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 01 60 63 33 76

Principale : Mme Merlini

Site : clgjeanvilar77240.free.fr

ACADÉMIE
DE
CRÉTEIL

LYCÉE INTERCOMMUNAL

SONIA-DELAUNAY

1, rue Aimé-Césaire

77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 01 64 41 29 29

Principal : Mme Patricia Le Galloudec

Le service Jeunesse c'est aussi :

Le coup d'pouce 16-25 ans

Pour les jeunes entre 16 et 25 ans qui ont un projet social, humanitaire ou culturel, qui doivent passer leur code, leur permis, le BAFA, ou préparer une formation, le coup de pouce est un dispositif qui permet de recevoir jusqu'à 250€ pour aider à financer un projet personnel ou professionnel.

La formation au bafa

Largement reconnu dans le domaine de l'animation, le BAFA est une formation qui prépare à devenir animateur. C'est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et des ados au sein d'un accueil. Âge minimum : 17 ans. Un stage d'approfondissement est organisé aux vacances de la Toussaint. Les inscriptions se font à partir du 11 septembre 2018.

Recherche d'un job d'été

Le service Jeunesse en lien avec le service emploi, accompagne les jeunes dans la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation pour répondre aux offres d'emploi et pouvoir postuler.



Transport scolaire

Pour bénéficier d'une carte de transport scolaire pour les lycéens et les collégiens, se renseigner auprès du Conseil départemental :

www.seine-et-marne.fr/transports-scolaires

■ Rectorat de l'académie de Créteil
4 rue Georges-Enesco 94010 Créteil Cedex
Tél : 01 57 02 60 00 - www.ac-creteil.fr

■ Inspection académique
20 quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex
Tél : 01 64 41 30 00 - www.ac-creteil.fr/ia77/

Accompagnement à la scolarité

Une permanence est mise en place tous les mercredis de 14 heures à 16 heures dans la salle Nelson-Mandela de la Ferme des arts. Cela permet aux jeunes d'effectuer leurs devoirs, de faire des recherches sur Internet. Des professeurs-bénévoles sont présents sur ce créneau pour encadrer et accompagner les élèves dans les devoirs. En période scolaire, trois séances sont proposées :

- le mercredi de 14 h à 16 h simultanément à Vert-Saint-Denis, salle Nelson-Mandela et à Cesson, à l'antenne Jeunes.
- le vendredi de 17 h à 19 h, à la MLC.

Cette action est en partenariat avec les établissements scolaires, les professeurs principaux de chaque enfant inscrit s'engagent dans le suivi de l'élève.





INFOS PRATIQUES

La Régie municipale

Tél. : 01 64 10 59 01.

regie@vert-saint-denis.fr

Horaires d'ouverture au public :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14 h à 18 h
- le mercredi de : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le samedi de : 9 h à 12 h.

Vous y trouverez la fiche de «réservation des activités», pour l'année scolaire de septembre à juin.

Téléchargeable aussi sur le site Internet de la ville, dans les «Publications».

**RÉSERVATION DES ACTIVITÉS
SEPTEMBRE 2018 À JUIN 2019**

ÉCOLE: _____ ANNÉE SCOLAIRE: _____
 CLASSE: _____ 2018 / 2019

NOM DE L'ÉLÈVE: _____ NOM DU PÈRE: _____
 PRÉNOM: _____ NOM DE LA MÈRE: _____
 COURS: _____ TÉLÉPHONE: _____

RESTAURATION	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI

ACCUEIL PRÉ SCOLAIRE 7H / 8H30	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI

ACCUEIL POST SCOLAIRE 16H45 / 17H	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI

ÉTUDES SURVEILLÉES 16H30 / 17H45	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI

ACCUEIL LES MÉRÉDIES	ACCUEIL MARDI 7H / 8H30	ACCUEIL MARDI 16H45 / 17H	10 JOURS DE MÉRIE	10 JOURS DE MÉRIE	ACCUEIL SAMEDI 9H / 12H

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA RÉGIE MUNICIPALE
 Lundi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Mardi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Mercredi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Jeudi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Vendredi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Samedi: 9h00 - 12h00

LES ACTIVITÉS SONT RÉSERVÉES À LA RÉGIE MUNICIPALE. LE PRIX DES ACTIVITÉS EST DÉTERMINÉ EN FONCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES. LE PRIX DES ACTIVITÉS EST DÉTERMINÉ EN FONCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES. LE PRIX DES ACTIVITÉS EST DÉTERMINÉ EN FONCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES.

La sécurité aux abords des écoles

Les abords des écoles sont surveillés par des agents de «sécurité point école», aux heures d'entrée et de sortie scolaire, afin de faciliter les traversées des enfants.

L'Espace Famille

Un outil au service des parents

L'Espace Famille intégré au site Internet de la ville de Vert-Saint-Denis est un outil indispensable et très pratique pour les familles pour accéder à des démarches en ligne.

Cet espace vous permet de :

- Régler vos factures par carte bancaire en toute sécurité
- Modifier les informations vous concernant (adresse, téléphone, e-mail....)
- Accéder à des informations personnalisées
- Réserver vos activités péri et extra-scolaires

L'Espace Famille est accessible : directement à l'adresse suivante :

www.espace-famille.net/vert-saint-denis

depuis le site Internet de la ville de Vert-Saint-Denis en cliquant sur l'onglet central «espace famille» en page d'accueil.

Dernière mise à jour le 06/07/2018

Espace Famille services en ligne des activités de l'enfance et de la petite enfance

Accueil Infos pratiques Aide en ligne

Accueil

Accueil

→ **MODIFICATIONS OU ANNULATION DE RESERVATIONS**
[10/03/2016]
Si vous souhaitez annuler ou modifier vos réservations d'activités par mail : regie@vert-saint-denis.fr

par téléphone : Carole Poillot au 01 64 10 59 01

ou en vous connectant à votre espace personnel avec votre code famille et votre mot de passe

Accéder à votre espace

→ Code famille :

→ Mot de passe :

Connectez-vous

→ Vous avez oublié votre mot de passe

RAPPEL

- Modifications horaires, suite au retour de la semaine à 4 jours, pour l'accueil du soir et étude / post étude : de 16h30 à 19h.
- Pour la journée complète du mercredi (avec repas), merci de cocher le matin et l'après-midi.
- Pour le paiement en ligne, vos identifiants et code d'accès sont indiqués sur les factures

qui vous sont adressées chaque mois sur votre adresse électronique.

- Autres paiements : la régie municipale, en mairie, continue de recevoir les paiements par chèque, CESU, espèces ou carte bancaire pour les personnes qui préfèrent se déplacer. Les paiements par chèque doivent être établis à l'ordre de : la régie centrale de vert-saint-denis.

Restez connectés à votre ville



**Pour télécharger
l'application mairie
de Vert-Saint-Denis**



«vertsaintdenis»

- Suivez l'actu de votre ville
- Trouvez une association
- Consultez le menu du jour
- Signalez un problème...

